



PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 18 mai 2022

Date convocation :
11 mai 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Nombre de conseillers
présents : 11

Tous les membres présents : Durand Laurent, Nevet-Mouttet Amélie, Chabaud Bernard, Mounier Chantal, Jouvry Olivier, Alexis Rosy, Chave Natalia, Bayle Corinne, Chaniet Olivier, Vranckx Michèle, Fournier François sauf Urban Géraldine ayant donné procuration à Fournier François, Corralès Stéphanie à Chaniet Olivier, Maillet Edwin à Durand Laurent et Bonfils Frédéric à Vranckx Michèle.

Président de séance : Durand Laurent, Maire.

Secrétaire de Séance : Alexis Rosy

Le Maire ouvre la séance à 18h30 et lit le PV précédent (27.04.2022). Après lecture du PV et signatures par les membres du Conseil, le Maire fait l'appel et donne l'ordre du jour.

1. Avenant de modification à la Convention Territoriale Globale (CTG)

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que la CAF de Vaucluse, la Msa Alpes Vaucluse et les 18 communes du territoire la Communauté de Communes Vaison Ventoux, déjà partenaires sur divers dispositifs et actions, ont signé une convention territoriale globale (CTG) en 2020.

Pour rappel la CTG a pour objet d'élaborer un projet social de territoire avec les collectivités locales partenaires et d'organiser concrètement l'offre globale de services de la CAF et la MSA de manière structurée et priorisée en articulation avec le projet municipal.

La mise en œuvre de la CTG s'organise ainsi dans le cadre d'une démarche partenariale, qui se justifie dans le cas du territoire de la Communauté de Communes Vaison Ventoux selon deux points de vue :

Du point de vue de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité :

La Commune de Roaix (Vaucluse) affiche depuis quelques années son ambition en faveur de l'enfance et de la jeunesse de façon très volontariste avec :

-Une structure ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) au sein du Groupe Scolaire de la commune.

Du point de vue du partenariat :

Soucieux de mettre en adéquation les moyens et les besoins, d'éviter la dispersion (voire) des actions, la CAF de Vaucluse, la Msa Alpes Vaucluse et la Communauté de Communes Vaison Ventoux et les communes du territoire ont décidé de mieux « Agir ensemble » en s'inscrivant dans le cheminement inédit, pour l'une comme pour l'autre, d'une Convention Territoriale Globale.

L'objectif visé est à la fois d'améliorer la connaissance du territoire visé, par l'addition des points de vue et des éléments de perception, puis de rendre l'action elle-même plus efficace, par la mise en synergie des moyens, des compétences, et des dispositifs.

Il est donc convenu que la convention territoriale globale 2020-2023 soit modifiée par ce dit avenant en intégrant:

- **La nouvelle collectivité signataire suivante : commune de CAIRANNE**
- **La prolongation d'une année de la CTG jusqu'au 31 Décembre 2024**

Loin d'un énième dispositif contractuel en diverses fiches et instances de pilotage, il s'agit ici de donner un cadre politique, qui fixe des orientations stratégiques, afin d'encadrer les conventions en vigueur et leur donner du sens, une cohérence globale, une perspective claire, tracée de concert entre les deux acteurs partenaires.

Ainsi, la Communauté de Communes Vaison Ventoux, l'ensemble des communes, la CAF et la MSA réaffirment leur souci d'agir, certes chacun dans son rôle, chacun avec sa légitimité démocratique et institutionnelle, mais surtout davantage ensemble, dans l'intérêt de tous, à commencer par les populations les plus en difficulté, qui sont particulièrement nombreuses ici au regard de la population totale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Comité de pilotage réuni le 22 octobre 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'UNANIMITE

- **La nouvelle collectivité signataire suivante : commune de CAIRANNE**
- **La prolongation d'une année de la CTG jusqu'au 31 Décembre 2024**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de modification à la convention territoriale Globale en annexe.

2 Modification du plan de financement prévisionnel de l'opération « Aménagement du Rond-point de Roaix/Réfection cour école/Déplacement et aménagement d'un point de collecte OM »

La séance continuant, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'opération citée ci-dessus a été approuvée lors de la réunion du Conseil du 30 mars par délibération N°2022 D21 et qu'il y a lieu de modifier le plan de financement de cette opération au vu des derniers devis.

Le Maire présente à l'assemblée le financement prévisionnel modifié de l'opération « Aménagement du rond-point de Roaix/Réfection de la cour d'école PMR/Déplacement et aménagement d'un point de collecte OM » visant à :

- Aménagement du Rond-point : Embellir avec de la végétation de notre région et des aménagements paysagers
- Réfection de la cour de l'école : déplacer les arbres de la cour dont les racines ont gravement endommagé le revêtement, représentant un fort risque de chute pour les écoliers et les replanter dans la partie gazon de la cour. Refaire un revêtement aplani avec des pentes pour l'accessibilité des enfants en situation de handicap.
- Déplacement et aménagement d'un point de collecte des ordures ménagères : Déplacer le point de collecte des OM de la Place de l'école sur la Place de la Poste. Aménager ce point de collecte qui se situe en bord de route pour un visuel agréable.

Le Maire propose au Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel modifié comme suit et de solliciter des aides financières de l'Etat et de la Communauté des Communes Vaison Ventoux comme suit :

Coût prévisionnel HT (Travaux + 10% imprévus) : 47 208.90 HT soit 56 650.68 € TTC

Financement prévisionnel :	
DETR 35% :	16 523.12
CCVV fonds de concours 2022/23 (32.5%)	15 342.89
Part communale (32.5%)	<u>15 342.89</u>
	47 208.90

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'arrêter le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessus, de solliciter les aides financières comme ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

3.Choix des entreprises pour l'opération « Aménagement du Rond-point de Roaix/Réfection cour école/Déplacement et aménagement d'un point de collecte OM »

La séance continuant, le Maire présente au Conseil les offres des entreprises retenues par le groupe de travail « Finances-Marchés-Appel d'offres » pour l'opération « Aménagement du Rond-point/Réfection cour école/Déplacement et aménagement d'un point de collecte telles que présentées ci-dessous :

- Bâti-Métal** pour l'aménagement point de collecte OM (maçonnerie + pergola) :
14 286 € HT soit 17 143.20 € TTC
- Missolin TP** pour la réfection de la cour d'école normes PMR :
22 985 € HT soit 27 582 € TTC
- Les Artisans du jardin** pour l'aménagement du Rond-point du village :
5 646.18 € HT soit 6 775.42 € TTC

Travaux :	42 917.18 € HT
Imprévus 10%	<u>4 291.72 € HT</u>
TOTAL HT	47 208.90 €
TVA 20%	9 441.78 €
TOTAL TTC	<u>56 650.68 €</u>

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le choix des entreprises.

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du Maire, délibère et décide à l'unanimité de retenir les offres des entreprises telles que décrites ci-dessus pour un montant H.T. total de 47 209.90 € soit 56 650.58 € TTC et d'autoriser le Maire à signer tout documents se rapportant à ce dossier.

Questions diverses :

1.Renouvellements contrat CDD pour accroissement d'activités:

Le contrat en CDD de Monsieur Etienne Vranckx a été renouvelé du 12 au 31 mai.

Madame Pouillart Christine, Agent de restauration à la cantine scolaire est en arrêt maladie jusqu'au 19 juin, son remplacement est assuré par Monsieur Dominique Lopez.

2.Compte-rendu cérémonie 08 mai :

La cérémonie du 08 mai s'est parfaitement déroulée.

3.Travaux de peinture en Mairie :

Les poutres de la salle de réception ont été vernies.

La Municipalité projette de rafraîchir le local commercial avec la peinture encore en stock.

4.Permanences élections législatives :

Les permanences pour les 2 tours des élections législatives ont été arrêtées. Elles seront affichées à la porte de la mairie avant le 1^{er} tour des élections législatives.

Sécurité voirie village :

-Au lotissement, des balises sont en place pour signaler les chicanes.

-nouveau panneau chemin du Parrot « sens interdit saufs riverains ».

-Rue de l'Église, mise en place d'un miroir+ marquage au sol + nouveau panneau passage piéton.

-des signalisations seront mises en place à l'Église, à l'école et au cimetière.

-Projet de ralentisseur devant la brocante Route des Princes d'Orange et mise en place d'un stop en venant de Vaison la Romaine et un du côté Rasteau afin que la route menant à l'école soit prioritaire ou possibilité de priorité à droite en venant de Rasteau. La possibilité d'une priorité à droite globale pour la traversée du village est à l'étude également.

FIN DE SEANCE 19H30.